



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple, un but, une Foi

MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE



**Projet d'Amélioration des Performances du Système
Éducatif (PAPSE)**

(P169916)

**PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES
PRENANTES (PMPP)**

INFORMATIONS QUALITE DU DOCUMENT

Client : Ministère de l'Education Nationale (MEN)

Désignation du projet : Projet d'Amélioration des Performances du Système Educatif (PAPSE)

Données du document :

Titre de document : Plan de Mobilisation des Parties Prenantes

Date d'établissement : 11/11/2021

Date de mise à jour : 07/05/2024

N° de révision : Indice 3

TOME 1 :

LISTE DES TABLEAUX	3
LISTE DES CARTES	3
SIGLES ET ACRONYMES	4
1. CONTEXTE.....	6
1.1. Objectif du développement du projet	6
1.2. Les composantes du projet.....	6
1.2.1. Composante 1 : Amélioration de la capacité des enseignants et appuie aux élèves	6
1.2.2. Composante 2 : Voies critiques vers un système éducatif ouvert, résilient et inclusif ...	6
1.2.3. Composante 3 : Amélioration de la prestation de services et bonne gouvernance	7
1.2.4. Composante 4. Gestion de projet et S&E	7
1.3. Définition d'une partie prenante	8
1.4. Zone d'intervention et bénéficiaires du Projet.....	8
1.5. Enjeux sociaux du Projet	2
1.6. Objectif du plan de mobilisation des parties prenantes	2
1.7. Démarche méthodologique suivie lors de la préparation du plan de mobilisation des parties prenantes	3
2. RAPPEL DES EXIGENCES APPLICABLES.....	4
2.1. Considérations générales de la NES n°10	4
2.2. Principales exigences de la norme n°10	4
2.3. Cadre juridique nationale.....	5
2.4. Convergences /divergences	6
3. RESUME DES ACTIVITES ANTERIEURES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES.....	6

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Arrêté relatif à la participation du public à l'étude d'impact sur l'environnement.....	6
---	---

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Situation administrative du Sénégal	1
---	---

SIGLES ET ACRONYMES

ANSD	Agence Nationale de la Statistiques et de la Démographie
APE	Association des Parents d'Elèves
BM	Banque mondiale
CES	Cadre Environnemental et Social
CGE	Comités de Gestion des écoles
CGE	Conseil de Gestion des Etablissements
CLEF	Comité Local d'Education et de Formation
CLGP	Comité Local de Gestion des Plaintes
CNM	Comité National de Médiation
CONGAD	Conseil des Organisations Non-Gouvernementales d'Appui au Développement
CRFPE	Centre Régional de Formation des Personnels de l'Education
CRM	Comité Régional de Médiation
DAGE	Directeur de l'Administration Générale et de l'Equipement
DCS	Direction des Constructions Scolaires
DEqS	Direction des Équipements scolaires
EAS	Exploitation et Abus Sexuel
GdS	Gouvernement du Sénégal
HS	Harcèlement Sexuel
IA	Inspection de l'Académie
ICP	Indicateur Clé de Performance
IEF	Inspection de l'Education et de la Formation
LINEQ	Lycée d'Intégration nationale pour l'Equité et la Qualité
MEN	Ministère de l'Education Nationale
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
NES	Norme Environnementale et Sociale
OCB	Organisation Communautaire de Base
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAQEEB	Projet d'Amélioration de la Qualité et de l'Equité dans l'Education de Base
PAQUET	Programme d'amélioration de la Qualité, de l'Equité et de la Transparence de l'éducation et de la formation
PAPSE	Projet d'Amélioration des Performances du Système Educatif
PDEF	Plan décennal de l'Education et de la Formation
PEI	Programmes science, technologie, ingénierie et mathématiques d'éducation

	intermédiaire
PMPP	Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
PSE	Plan Sénégal Emergent
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SES	Sauvegarde Environnementale et Sociale
STIM	Science, technologie, ingénierie et mathématiques
UGP	Unité de Gestion du Projet
VBG	Violence Basée sur le Genre

1. CONTEXTE

Le Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence dans l'Éducation et la Formation (PAQUET 2018-2030) est un référentiel de la politique d'éducation et de formation mis en œuvre par le gouvernement du Sénégal. Ce programme vise à relever les défis majeurs auxquels le système éducatif du pays est confronté, tels que les inégalités d'accès à l'éducation, la crise de l'apprentissage et la faiblesse des niveaux de maîtrise des sciences et des mathématiques. Dans le cadre du PAQUET, le gouvernement met en place le Projet d'Amélioration de la Performance du Secteur de l'Éducation (PAPSE) avec le soutien de la Banque mondiale.

1.1. OBJECTIF DU DEVELOPPEMENT DU PROJET

L'objectif de développement du projet (ODP) consiste à atténuer les disparités en matière d'éducation et à améliorer l'accès des élèves à une éducation de qualité. Cet objectif est mesuré à l'aide d'indicateurs tels que le taux de survie scolaire, la capacité des élèves à lire et à comprendre des textes, la participation des enseignants à des programmes d'encadrement, ainsi que le nombre d'élèves bénéficiant d'interventions directes visant à améliorer leur apprentissage. Pour se faire le projet s'appuie sur des partenaires de mise en œuvre constitué par les directions et services du MEN dans leurs majorités et des prestataires externes.

1.2. LES COMPOSANTES DU PROJET

Le projet comprend quatre (04) composantes qui sont données ci-dessous.

1.2.1. COMPOSANTE 1 : AMELIORATION DE LA CAPACITE DES ENSEIGNANTS ET APPUIE AUX ELEVES

Elle consiste en un paquet d'interventions axées sur l'amélioration de la qualité des enseignants et des résultats d'apprentissage des élèves. La composante est en grande partie axée sur les matières principales, à savoir la littératie, les mathématiques et les sciences, et recourt à des pratiques de classe fondées sur des données factuelles pour accroître les gains d'apprentissage des élèves. Elle consiste principalement en des interventions qui ciblent l'amélioration de la performance des enseignants, y compris l'introduction d'encadreurs pédagogiques en littératie, des supports pédagogiques structurés et la réforme des instituts de formation pédagogique, ainsi que la fourniture et la distribution de supports et d'équipements didactiques de haute qualité et la finalisation de trois écoles modèles en sciences et mathématiques.

1.2.2. COMPOSANTE 2 : VOIES CRITIQUES VERS UN SYSTEME EDUCATIF OUVERT, RESILIENT ET INCLUSIF

Elle est axée sur des interventions innovantes visant à élargir les approches d'apprentissage à distance existantes en vue de : (i) renforcer la résilience aux chocs actuels et futurs au Sénégal ; et (ii) à atteindre l'importante population non scolarisée du pays.

Il est nécessaire d'avoir des voies alternatives et durables vers des opportunités innovantes d'instruction. A ce titre, la Composante est axée sur : (i) le renforcement de la capacité institutionnelle à dispenser un enseignement à distance comme moyen d'assurer la résilience du

système éducatif aux chocs futurs éventuels, et aussi de dispenser un enseignement à distance aux élèves en suppléments des séances en salle de classe à l'école ; (ii) l'introduction d'une approche « Écoles ouvertes » qui offre l'apprentissage à distance comme une deuxième chance d'apprentissage aux enfants qui ont abandonné l'enseignement formel ou ne l'ont jamais suivi ; et (iii) la poursuite du développement des interventions en matière de compétences de base dans les daaras, ainsi qu'à travers les classes passerelles. Les domaines d'intervention 1 et 2 seront mis en œuvre à travers PROMET, la plateforme d'apprentissage à distance existante mise en place pendant la pandémie de COVID-19, pour tirer parti des mêmes infrastructures et ressources et ainsi atteindre avec efficacité les publics cibles scolarisés ou non scolarisés. L'approche « Écoles ouvertes » permet de cibler les régions présentant une sous-scolarisation chronique nécessitant une option de scolarisation alternative qui devrait réduire le taux de non-scolarisation, tandis que les interventions avec les daaras et les classes passerelles permet d'aller à la rencontre des enfants « là où ils se trouvent » en garantissant un minimum de compétences de base.

1.2.3. COMPOSANTE 3 : AMELIORATION DE LA PRESTATION DE SERVICES ET BONNE GOUVERNANCE

Elle vise à renforcer la capacité de gestion du secteur de l'éducation à tous les niveaux et s'appuie sur le vaste travail accompli dans le cadre du projet PAQEEB en faveur de la décentralisation du système éducatif, en particulier en ce qui concerne les aspects fiduciaires. Cette composante vise à : (i) appuyer la formation, l'assistance technique (AT) et l'équipement aux niveaux central, régional et des districts pour les responsables de l'éducation. L'objectif est de : (i) renforcer leur capacité à gérer le secteur de l'éducation dans le cadre de la réforme budgétaire, en particulier en ce qui concerne les questions fiduciaires, les RH, le leadership, la gestion, la planification, la communication, les contrôles internes, les contrôles de gestion et l'élaboration d'une Stratégie pour le genre ; (ii) continuer à appuyer la formation et l'équipement, afin de continuer à améliorer et à maintenir un solide Système d'information et de management de l'éducation (SIMEN), qui inclut la collecte de données sur les enfants en situation de handicap ; (iii) prendre en charge les frais de fonctionnement aux niveaux des régions et des districts pour qu'ils puissent accomplir leur rôle de supervision des écoles, des comités de gestion scolaire, des comités de gestion des daaras et des conseils de gestion ; (iv) fournir un appui aux comités de gestion scolaire, y compris des supports de formation et de sensibilisation du changement climatique ; et (v) continuer) appuyer et à renforcer les inspections interne.

1.2.4. COMPOSANTE 4. GESTION DE PROJET ET S&E

Elle appuiera la gestion du projet, à travers l'UGP, ainsi que le S&E et le renforcement de capacité. Elle financera le mobilier, les équipements, l'AT, la formation et les coûts de fonctionnement dont l'UGP a besoin pour superviser le projet. Le projet financera également les aspects environnementaux et sociaux, les activités de S&E, l'audit des comptes du projet, les ateliers de démarrage, à mi-parcours et de fin de projet, les ateliers de consultation des syndicats d'enseignants et des représentants de la société civile, les campagnes de communication, etc.

Ces dépenses seront incluses dans les plans de travail annuels qui seront envoyés à la Banque mondiale pour approbation avant la fin de chaque année civile. De plus, la composante appuiera :

(i) l'UGP dans la coordination, la supervision, la gestion financière (GF), la communication et la sensibilisation, le S&E et la passation des marchés ; et (ii) les agences gouvernementales et d'exécution appropriées, à travers des études et la mise en œuvre de réformes institutionnelles au sein des CRFPE. Il s'agit de : (i) l'Évaluation de la lecture dans les premières années / Early Grade Reading Assessment (EGRA) dans les écoles bénéficiant de l'encadrement et des interventions en langues nationales prévus dans le cadre de la Composante 1 ; (ii) une évaluation annuelle du programme d'encadrement ; et (iii) des évaluations du programme « Ecoles ouvertes », 6 et 12 mois après son lancement afin d'assurer l'exploitation des feedbacks pour améliorer la conception du projet.

1.3. DEFINITION D'UNE PARTIE PRENANTE

Le paragraphe 4.3. de la note d'orientation n°10 qui accompagne la NES n°10 du CES de la Banque mondiale, définit le terme « partie prenante » comme les individus ou les groupes qui :

- a. sont ou pourraient être touchés par le projet (les parties touchées par le projet); et;
- b. peuvent avoir un intérêt dans le projet (les autres parties concernées).

1.4. ZONE D'INTERVENTION ET BENEFICIAIRES DU PROJET

Le projet PAPSE touche l'ensemble des quatorze (14) régions du Sénégal (figure 1) et concerne l'enseignement élémentaire, l'enseignement moyen et l'enseignement secondaire. Le PAPSE devrait bénéficier aux cibles suivantes :

- 84 000 élèves de la 1ère à la 3ème année bénéficieront d'un meilleur matériel d'alphabétisation et d'apprentissage dans Français.
- 7 200 élèves de la 1ère à la 3ème année bénéficieront d'un meilleur enseignement de l'alphabétisation dans les langues locales et de la fourniture de matériel en langue locale ;
- 3 200 élèves du deuxième cycle du secondaire bénéficieront de l'achèvement des LINEQ au cours de la durée du projet, et d'autres devraient être attendus dans les années suivant la clôture du projet ;
- 45 000 étudiants bénéficieront d'interventions en faveur des daaras (y compris l'apprentissage fondamental et les subventions aux daaras) ;
- 30 000 écoliers bénéficieront de l'initiative Open School ; et ;
- 5 600 élèves-enseignants (futurs enseignants) bénéficieront des réformes des CRFPE.

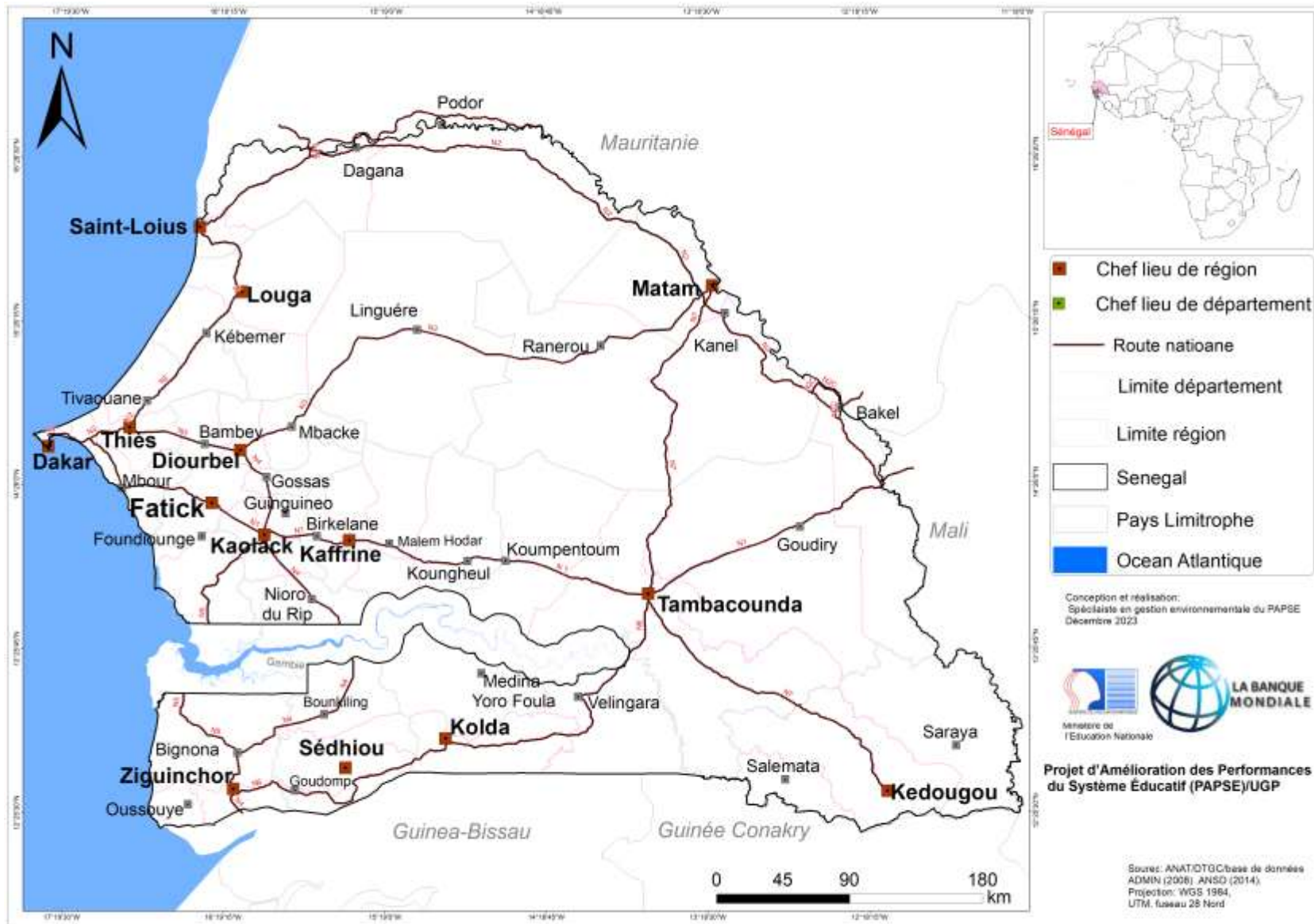
En ce qui concerne les enseignants, environ 1 100 enseignants bénéficieront d'un développement professionnel amélioré et régulier de 100 entraîneurs pédagogiques formés, tandis que 2 080 autres enseignants bénéficieront d'une formation à l'enseignement de la lecture dans les langues locales et le matériel pédagogique.

Ce ciblage tient compte des enjeux discutés dans la section suivante (section 1.5), d'une part, et du fait que la population sénégalaise essentiellement jeune (plus de 50 % des Sénégalais étant âgés de moins de 20 ans) exerce une forte pression sur le système éducatif qui doit l'intégrer, assurer la continuité de ses études et créer les conditions favorisant son insertion sociale et

économique. Des intrants scolaires dans de fortes proportions sont donc nécessaires pour maintenir, voire amplifier les performances du système éducatif en matière d'accès ou de qualité, d'où la pertinence du PAPSE.

Certes des progrès importants ont été réalisés par le Sénégal en matière d'éducation, de scolarisation et d'alphabétisation depuis 1960. Mais malgré des dépenses publiques élevées, les performances notées ont été inférieures à celles de la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne. Pour remédier à cette situation, les pouvoirs publics avaient essayé de développer la scolarisation à tous les niveaux d'éducation, d'améliorer la qualité ainsi que l'efficacité de la gestion du secteur éducatif et de favoriser l'équité dans l'allocation des ressources entre les sexes, les régions ou les ménages. C'est ainsi qu'a été élaboré et mis en œuvre des programmes comme le Plan décennal de l'Education et de la Formation (PDEF), entré en application depuis janvier 2001, et le Programme d'amélioration de la Qualité, de l'Equité et de la Transparence de l'éducation et de la formation (PAQUET-EF) prévu pour la période 2013-2025.

Carte 1 : Situation administrative du Sénégal



1.5. ENJEUX SOCIAUX DU PROJET

Le secteur de l'éducation au Sénégal est confronté à des défis persistants et nouveaux qu'il doit relever. Pour les premiers, on peut souligner notamment :

- Inclusion, dans un contexte de croissance démographique encore relativement élevée (3%), de nombreux enfants exclus du système éducatif et d'une masse excessive d'adultes analphabètes (environ 54,6 % selon l'ANSD) ;
- Relèvement de la qualité faible de l'éducation traduite aussi bien par les résultats d'apprentissage insuffisants que par l'inefficacité interne du système ;
- Repositionnement d'une offre d'éducation et de formation inadaptée à la demande, inadaptation reflétée aussi bien par le manque de pertinence et d'efficacité externe que par la forte prédominance des séries littéraires au détriment des filières scientifiques et techniques reléguées à la marge ;
- Résolution durable de la difficile équation de l'instabilité chronique du système du fait de perturbations et grèves fréquentes et cycliques d'enseignants et/ou d'élèves/étudiants ;
- Prise en charge d'un cadre problématique de vie scolaire et universitaire pour lutter contre les pollutions et nuisances, assurer le traitement des déchets solides et liquides ainsi que la gestion des risques et catastrophes ;
- Mise en œuvre urgente d'un programme ciblé et efficace de renforcement des faibles capacités institutionnelles et techniques actuelles de gouvernance centrale et décentralisée du secteur ;
- Lutte contre les violences sexuelles en milieu scolaire et les violences physiques dans les daara ;
- Intégration de modules de formation dans les centres régionaux de formation professionnelle des enseignants (CRFPE) portant sur les violences basées sur le genre.

1.6. OBJECTIF DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

L'objectif global du présent Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) du « Projet PAPSE » est de se conformer à la NES 10, à travers :

- l'établissement d'une approche systématique de mobilisation des parties prenantes qui permettra au Gouvernement du Sénégal(GdS) de bien identifier ces dernières, de nouer et de maintenir avec elles, en particulier les parties touchées par le Projet, une relation constructive ;
- l'évaluation du niveau d'intérêt et d'adhésion des parties prenantes et permettre que leurs opinions soient prises en compte dans la conception du Projet et sa performance environnementale et sociale ;
- l'encouragement à la mobilisation effective de toutes les parties touchées par le Projet pendant toute sa durée de vie sur les questions qui pourraient éventuellement avoir une incidence sur elles et fournir les moyens d'y parvenir ;
- l'assurance que les parties prenantes reçoivent en temps voulu et de manière compréhensible, accessible et appropriée l'information relative aux risques et effets environnementaux et sociaux du Projet PAPSE;

- la dotation des parties touchées par le projet et des groupes vulnérables en moyens permettant aisément à toutes d'évoquer leurs préoccupations et de porter plainte, et au Gouvernement du Sénégal (GdS) représenté par l'Unité de Gestion du Projet (UGP) d'y répondre et de les gérer.

Par conséquent, le présent PMPP qui est intégré à l'évaluation environnementale et sociale et à la conception et la mise en œuvre du Projet PAPSE, tel que préconisé dans la NES n°1, décrit les moyens, les échéanciers et modalités de mobilisation des parties prenantes du projet.

Il discute également du processus de communication avec les parties prenantes aux fins de recueillir leurs avis et préoccupations, d'une part, et de leur fournir un retour d'information concernant le projet et toute activité y liée, d'autre part.

1.7. DEMARCHE METHODOLOGIQUE SUIVIE LORS DE LA PREPARATION DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

La démarche méthodologique suivie lors de la préparation du présent PMPP est articulée autour des principales étapes suivantes :

1. Recherche et analyse documentaire : elle a permis de collecter les informations disponibles à l'état actuel de préparation du Projet PAPSE, notamment en faisant la revue du cadre organisationnel et institutionnel relatif au PAQEED dont le Projet PAPSE s'inspire.
2. Consultation des parties prenantes : un processus de consultation participatif et inclusif a été mené lors de la préparation du présent PMPP. Ce processus s'est articulé autour de trois (3) axes méthodologiques essentiels : (i) l'identification et l'analyse des parties prenantes ; (ii) la planification des consultations avec les parties prenantes au niveau central (Dakar) et dans les régions et la diffusion de l'information sur le projet et (iii) la consultation des parties prenantes proprement dite.
 - *L'identification et l'analyse des parties prenantes* a été effectuée sur la base de liste des parties prenantes pré-identifiées en rapport avec le Ministère de l'Education Nationale et les Inspections d'Académie.
 - *La planification de la consultation et la diffusion de l'information sur le projet* a consisté à (i) planifier de manière consensuelle avec les parties prenantes identifiées les dates, les heures et les lieux des consultations. Au préalable, il a été communiqué aux parties prenantes les activités prévues dans le cadre du Projet PAPSE ainsi que les principales questions à aborder lors de ces consultations dans le but de mieux les préparer à participer convenablement et de manière constructive à la consultation.
 - *La consultation des parties prenantes proprement dite* a consisté à une série de séances d'entretiens avec les parties prenantes identifiées. Ces consultations se sont déroulées sous deux formats :
 - a) Rencontres directes sous forme d'entretiens collectifs : elles se sont déroulées sous forme collective avec les acteurs du système éducatif national et régional, à savoir les Inspections de l'Académie, les Inspections de l'Education et de la Formation, les Inspections de l'Éducation et de la Formation (IEF), le

personnel d'encadrement, les Directions des Centres Régionaux de Formation des Personnels de l'Education (CRFPE), les syndicats d'enseignants, etc.

- b) Rencontres directes sous forme d'entretiens individuels : elles ont été effectuées sur la base d'un ciblage. Ce ciblage a porté sur les daara et les parents d'élèves et d'étudiants du Sénégal.
3. L'analyse des parties prenantes : réalisée sur la base des résultats de la consultation des parties prenantes, cette activité a consisté à faire une catégorisation des parties prenantes et une analyse de leur intérêt pour le projet, et leur volonté d'échanges d'information, de collaboration. C'est au cours de cette phase que le mécanisme de règlement des griefs utilisé par le PAQEEB a été analysé en vue de bâtir un MGP opérationnel et adapté du projet PAPSE.
4. Finalisation du plan de mobilisation des parties prenantes : il s'est agi de présenter les procédures et moyens les mieux adaptés au contexte du Projet pour une mobilisation effective et efficace des parties prenantes tout au long de son cycle de vie.

2. RAPPEL DES EXIGENCES APPLICABLES

2.1. CONSIDERATIONS GENERALES DE LA NES N°10

La norme environnementale et sociale n°10 «Engagement des parties prenantes et divulgation de l'information» de la Banque mondiale reconnaît l'importance d'une collaboration ouverte et transparente entre l'Emprunteur et les parties prenantes du projet, élément essentiel des bonnes pratiques internationales. La mobilisation effective des parties prenantes peut améliorer la durabilité environnementale et sociale des projets, renforcer l'adhésion aux projets, et contribuer sensiblement à une conception et une mise en œuvre réussies du projet. La mobilisation des parties prenantes est un processus inclusif mené tout au long du cycle de vie du projet. Lorsqu'elle est conçue et mise en œuvre d'une manière appropriée, elle favorise le développement de relations fortes, constructives et ouvertes qui sont importantes pour une bonne gestion des risques et effets environnementaux et sociaux d'un projet. La mobilisation des parties prenantes est plus efficace lorsqu'elle est engagée au début du processus d'élaboration du projet et fait partie intégrante des décisions prises très tôt dans le cycle du projet ainsi que de l'évaluation, de la gestion et du suivi des risques et effets environnementaux et sociaux du projet.¹

2.2. PRINCIPALES EXIGENCES DE LA NORME N°10

La NES n°10 s'applique à tous les projets financés par la Banque à travers le Financement dédié aux projets d'investissement :

- l'Emprunteur devra mener les échanges avec les parties prenantes concernées, comme étant une partie intégrante de l'évaluation environnementale et sociale du projet et de sa mise en œuvre, tel que décrit dans la NES n°1 ;
- les Emprunteurs consulteront les parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet, en commençant leur mobilisation le plus tôt possible pendant le processus

¹ Note d'orientation à l'intention des emprunteurs, première édition, juin 2018

d'élaboration du projet et dans des délais qui permettent des consultations significatives avec les parties prenantes sur la conception du projet ;

- les Emprunteurs organiseront des consultations significatives avec l'ensemble des parties prenantes et leurs fourniront des informations opportunes, pertinentes, compréhensibles et accessibles, et en les consultant d'une manière culturellement appropriée, et libre de toute manipulation, ingérence, contrainte et intimidation ;
- le processus de participation des parties prenantes impliquera les aspects suivants : (i) l'identification et l'analyse des parties prenantes ; (ii) la planification sur la manière dont la consultation avec les parties prenantes se produira ; (iii) la diffusion de l'information ; (iv) la consultation avec les parties prenantes ; (v) le traitement et la réponse aux plaintes ; et (vi) le retour d'information aux parties prenantes ;
- l'Emprunteur conservera, et publiera dans le cadre de l'évaluation environnementale et sociale, un dossier documenté de la participation des parties prenantes, y compris une description des parties prenantes consultées, un résumé des commentaires reçus et une brève explication de la façon dont les commentaires ont été pris en compte, ou les raisons pour lesquelles ils ne l'ont pas été.

2.3. CADRE JURIDIQUE NATIONALE

Le cadre légal au Sénégal ne prévoit pas la préparation, la diffusion et la mise en œuvre d'un plan d'engagement des parties prenantes, mais il traite des consultations publiques prévues dans le cadre des évaluations environnementales et sociales.

Au Sénégal, la participation du public au processus d'évaluation environnementale et sociale est une exigence instituée par la loi N°2001-01 du 15 Janvier 2001 portant code de l'environnement. Elle est définie comme « engagement des populations dans le processus de décision »². La participation du public « répond de la volonté de démocratiser le processus de prise de décision et elle est garantie par l'Etat dans le sens de la décentralisation et de la régionalisation »³.

Le but de la participation du public au processus de l'évaluation environnementale et sociale est d'assurer une meilleure prise de décision en permettant au public de la zone concernée par le projet d'avoir accès à l'information technique, d'exprimer son opinion et de mettre en lumière les valeurs collectives devant être considérées dans la prise de décision relative au projet (Arrêté ministériel n° 009468 MJEHP-DEEC en date du 28 novembre 2001). Et les dispositions du code de l'environnement précisent que les principales étapes de la participation du public sont « l'information », « la consultation » et « l'audience publique »⁴.

² Article L2, aliéna 22 de la loi N°2001-01 du 15 Janvier 2001 portant code de l'environnement

³ Article L 53 de la loi N°2001-01 du 15 Janvier 2001 portant code de l'environnement.

⁴ Article L2, aliéna 22

Tableau 1 : Arrêté relatif à la participation du public à l'étude d'impact sur l'environnement

Document de référence	Domaine réglementé	Pertinence pour le projet
Arrêté n°009468 de la 28 novembre 2001, portant réglementation de la participation du public à l'étude d'impact environnemental ;	La participation est un élément constitutif de l'EIE. L'arrêté fixe la procédure. Elle intervient à toutes les étapes de l'EIE. Elle comprend une audience publique qui consiste à présenter la synthèse du rapport de l'EIE et à recueillir de la part des acteurs locaux leurs avis, observations et amendements.	Le promoteur doit se conformer à cet arrêté pour assurer la participation du public à l'EIE. L'information du public est à la charge du promoteur du projet.

2.4. CONVERGENCES /DIVERGENCES

Les deux référentiels sont convergents en termes de principe de prise en compte des parties prenantes. Cependant, l'engagement des parties prenantes tel que préconisé par la réglementation sénégalaise est associé au processus d'évaluation environnementale et sociale. Il n'est pas transversal aux différentes étapes du cycle de gestion des projets comme pensé par la NES 10. Ainsi, une divergence est notée dans l'approche.

L'engagement des parties prenantes tel que pensé par la Banque mondiale est intégré à toutes les étapes du cycle de projets tandis que la réglementation nationale la circonscrit à la phase d'évaluation environnementale.

Par conséquent, le PAPSE suivra les exigences de la NES 10 qui est plus complète que la réglementation sénégalaise.

3. RESUME DES ACTIVITES ANTERIEURES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

A ce jour, les activités antérieurement engagées par la partie sénégalaise dans le cadre de la préparation du PAPSE se résument en des réunions restreintes avec diverses parties prenantes internes au MEN.

Elles ont été toutes tenues au mois d'août 2021 sous la coordination du Directeur de l'Administration Générale et de l'Equipement (DAGE) du Ministère de l'Education Nationale (MEN) en rapport avec l'UGP du PAQQEB.

- première réunion : Présentation de la première composante du nouveau Projet d'amélioration des performances du secteur de l'éducation tenue le mercredi 4 Août 2021 de 14h à 16h (GMT) ;
- première réunion : Présentation de la deuxième composante du nouveau Projet d'amélioration des performances du secteur de l'éducation tenue le jeudi 5 Août 2021 de 14h à 16h (GMT).

Toutefois, des réunions en webex sont bien souvent tenues entre le MEN en charge de la préparation du PAPSE et les experts de la Banque mondiale en charge de la supervision de la préparation du Projet.